

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

**ABSENT :** Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2017-083 : SUBVENTION REHABILITATION PETIT PATRIMOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que les particuliers peuvent être aidés, dans le cadre du programme LEADER qui s'applique sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat, pour leurs projets de restauration du petit patrimoine.

Monsieur le Président précise que l'instruction des dossiers de restauration du petit patrimoine sera réalisée par le PETR Monts et Barrages et que l'Europe, grâce au programme LEADER, et la Communauté de Communes de Noblat seront les co-financeurs de ces réalisations.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer une subvention pour les projets de restauration du petit patrimoine, de fixer cette subvention à 10 % du montant des travaux avec un plafond de 5 000 € HT de travaux par dossier et dans la limite des crédits budgétaires fixés annuellement par l'assemblée, de confier au PETR Monts et Barrages l'instruction des dossiers, d'approuver le règlement de cette opération joint en annexe.

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Créé** une subvention pour les projets de restauration du petit patrimoine,

**Fixe** cette subvention à 10 % d'un montant des travaux avec un plafond de 5 000 € H.T. de travaux par dossier (soit 500 € maximum de subvention) et dans la limite des crédits budgétaires fixés annuellement par l'assemblée,

**Confie** au PETR Monts et Barrage l'instruction des dossiers,

**Approuve** le règlement de cette opération joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 30.06.17

Publié ou notifié

Le : 30.06.17

Le Président,  
  
Alain DARBON

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** SUBVENTION REHABILITATION PETIT PATRIMOINE

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/06/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/06/2017

---

**Numéro de l'acte :** 2017-083 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20170622-2017-083-DE

---

**Date de décision :** 22/06/2017

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement